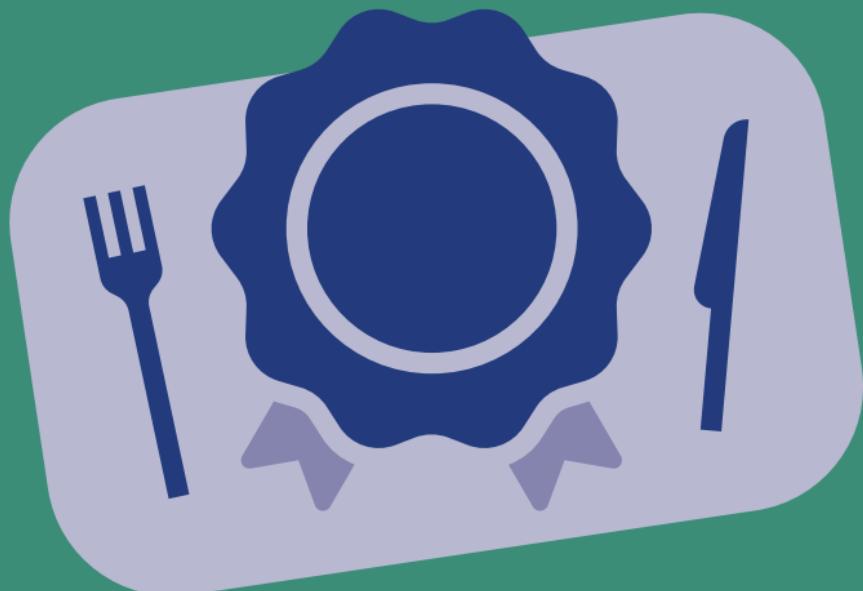




MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité



ma-cantine
.agriculture.gouv.fr

École, université, entreprise,
administration, établissement de santé
ou médico-social : votre restauration
collective a des objectifs fixés par la loi.



Plus

Plus de produits durables et de qualité : au moins 50 % de produits durables et de qualité, dont 20 % issus de l'agriculture biologique ou en conversion



Plus

de protéines végétales et de menus végétariens



Moins

de gaspillage alimentaire



Moins

de plastique

**Vous ne trouvez pas votre cantine ?
informez-la qu'elle doit remplir sa déclaration**



Flashez-moi

pour découvrir les obligations et les objectifs de votre cantine.

ma-cantine.agriculture.gouv.fr/nos-cantines